



Groupe Projet 2012
Bilan d'étape
Mars 2011



Contribution au projet 2012 de la Commission Handicap et Citoyenneté de Europe Ecologie-les Verts

Extrait du projet 2012 de EELV

http://www.regions-europe-ecologie.fr/fileadmin/dam/national/images/GP2012_bilan_etape_2_01.pdf

Fiche 18 : Propositions d EELV sur le handicap

Le handicap aujourd'hui en France

12 millions de personnes sont concernées par le handicap en France, avec de grandes différences territoriales de prise en charge, entraînant d'importantes inégalités.

Les principales problématiques concernant le handicap aujourd'hui en France sont:

Les Ressources : L'AAH est aujourd'hui de 711,95 euros mensuels maximum, et beaucoup de personnes en situation de handicap vivent aujourd'hui en deçà du seuil de pauvreté.

Les inégalités entre personnes à mobilité réduite: Le handicap des femmes est moins reconnu que celui des hommes: en Europe le taux d'emploi des femmes handicapées est de 2 %, il est de 36 % pour les hommes handicapés. Les disparités territoriales sont également très significatives en ce qui concerne l'**intégration professionnelle**.

Par ailleurs, les **inégalités sociales** dans le domaine du handicap se situent dans le prolongement des inégalités sociales de santé. Les personnes handicapées les plus modestes sont plus souvent en institutions. Un enfant d'ouvrier a par exemple 7 fois plus de chances d'entrer dans un Institut Spécialisé qu'un enfant de cadre.

L'intégration scolaire: 30 000 enfants n'ont pas de contact avec un enseignant.

L'accès aux soins: Retard d'adaptation des structures de soins aux personnes handicapées (dentistes, gynécologue,...).

Logement: 1,2 million de personnes handicapées rencontrent d'importants problèmes d'accessibilité à leur logement. Des injustices existent également en matière d'aide au logement, liées au statut des personnes handicapées. En effet, l'AAH n'est pas imposable, mais quelqu'un qui perçoit un complément d'AAH en plus de sa pension d'invalidité - elle, imposable -, aura une aide au logement inférieure à quelqu'un qui perçoit l'AAH à taux plein, alors que chacun aura perçu le même montant d'allocation.

Loisirs: De faibles revenus entraînent des difficultés à la vie sociale, culturelle ou sportive / Une personne handicapée sur 4 ne part pas en vacances / L'abonnement social téléphonique, qui est un droit pour les personnes handicapées ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ne concerne pas l'accès à internet, qui pourtant permet de faire des économies sur la téléphonie, et donne accès aux personnes handicapées, à bien des choses auxquelles la société ne leur donne pas accès.

L'état d'esprit que nous souhaitons adopter

La ligne directrice des actions que nous souhaitons mettre en place à destination des personnes âgées est celle de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Notre approche aborde en effet le handicap sous l'angle de la **citoyenneté** des personnes concernées: elles (et leurs familles) ont droit à la prise en compte de leurs différences dans tous les domaines. **Ce n'est pas à la personne handicapée à s'adapter à son environnement hostile mais bien à notre société de garantir à tous et toutes les conditions de l'exercice pleine et entière de la citoyenneté.**

Comment parler d'accès au travail des travailleurs handicapés sans aborder l'accessibilité des transports en commun, l'accessibilité du logement, des loisirs, de la culture...

Notre approche du handicap se veut donc également **transversale**: il faut faire des **politiques intégrées**, sur le modèle des politiques menées en faveur des femmes.

Autonomie, Solidarité, Responsabilité, Démocratie

Ces mots avaient été prononcés par Alain Lipietz aux Journées d'été de Nîmes en 2009, pour enrichir notre devise républicaine Liberté, égalité, fraternité. Ils ont une résonance particulière s'agissant des personnes en situation de handicap.

L'autonomie: Cette notion, bien qu'inscrite dans bon nombre de déclarations (ONU, UE, loi de 2005....), est une difficulté majeure pour les personnes en situation de handicap, à bien des égards (financier, mobilité, intimité....)

Solidarité: alors que le système de sécurité sociale a été fondé sur la base de la solidarité, ce principe est aujourd'hui battu en brèche par de nombreuses mesures mises en places par le gouvernement, et qui atteignent les plus faibles. Les personnes en situation de handicap, ou malades d'affections invalidantes, ne sont pas coupables de leur état!

Responsabilité: personne n'est à l'abri de la maladie ou du handicap, et l'autonomie est donc de la responsabilité de chacun:

- Citoyens lambda
- Elus, qui ont le pouvoir des budgets ou des lois dans les instances nationales ou les collectivités. La loi de 2005 contraint la mise en accessibilité de tous les lieux recevant du public pour 2015. Hors il ne reste que 4 ans et quelques 17 milliards d'euro à financer. La responsabilité des élus est de prévoir et de planifier.
- Usagers et des associations d'usagers, car il faut tous s'impliquer

Démocratie, où en est-on ? Rien que l'exercice du droit de vote n'est pas accessible à tous. Qu'en est-il dans les différents Conseil Nationaux des personnes handicapées et les commissions communales ou intercommunales d'accessibilité? Quelle représentation ou représentativité des personnes handicapées dans les diverses instances ?

La démocratie doit s'exercer partout avec les personnes handicapées et non seulement «pour». La représentativité des personnes handicapées n'est pas au rendez-vous des différents exécutifs et est plus souvent réduite à des rôles consultatifs.

Des propositions pour 2012!

Améliorer les revenus des personnes en situation de handicap:

- **Création du revenu d'existence** égal au SMIC brut, soumis à cotisations, et cumulable avec celui du conjoint, quel que soit le lieu de vie : domicile propre, établissement, chez un tiers.
- **Augmentation du seuil d'accès à la CMU complémentaire** pour que les «oubliés » de la CMU puissent avoir une couverture complète de leurs dépenses de santé, notamment les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité ou de l'Allocation Supplémentaire Personnes Âgées.
- **Suppression des mesures de « régressions sociales » :** franchises médicales et participations forfaitaires, forfait hospitalier, fiscalisation des indemnités du travail, etc.
- **Éducation aux handicaps**
- Il est important d'envisager une éducation aux handicaps tout au long de la vie (scolaire, milieu professionnel, formation continue, personnes âgées).

Agenda 22 et transversalité

C'est un document conçu par le Conseil Suédois des personnes handicapées, qui propose aux collectivités publiques un cadre pour conduire une politique transversale en direction des personnes en situation de handicap, à partir de 22 règles standards pour l'égalisation des chances des personnes handicapées définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993.

L'Agenda 22 se présente comme une « check list » à l'usage des décideurs, qui récapitule les domaines pour lesquels ils doivent être vigilants à assurer l'accès de tous, y compris des personnes en situation de handicap.

En définitive, cela concerne tous les domaines de la vie courante : éducation, emploi, loisirs, sports, information, soins de santé, etc.

=> **Le plus important reste d'aborder la question du handicap de manière transversale, et notamment sous l'angle de la citoyenneté, et pas uniquement sous l'angle de la santé ou du médico-social.**

Garantir de bonnes conditions de logements, de travail, d'accès à la culture, etc

- Encourager la **diversification de l'offre de logement** en soutenant financièrement le logement adapté et accompagné (ULS, maison-relais, etc.) et surtout répondant à la demande d'autonomisation des personnes handicapées. Exemple : une Unité Logement Service (ULS) comprend une dizaine de logements (pour personne seule, couple ou famille), assimilés à des logements sociaux, associés à un espace commun (salon, salle à manger, cuisine) ; une permanence de nuit est assurée ;
- Soutenir la **professionnalisation des Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)**.
- Favoriser les lieux culturels mixtes (valides et non valides), à l'image du projet de **pôle européen de l'accessibilité culturelle** en Ile-de-France, porté par l'association Cémaforre qui est le centre national de ressources dans ce domaine.

L'Etat et les collectivités territoriales exemplaires

- Les collectivités territoriales se doivent d'être exemplaires en matière d'emploi de travailleurs handicapés. Pour réussir l'insertion de ces travailleurs, l'administration doit utiliser tous les outils à sa disposition, comme l'accessibilité des bâtiments, l'aménagement des postes de travail... mais aussi sensibiliser les agents valides à la question du handicap dans le milieu professionnel. Une insertion professionnelle réussie passe avant tout par une bonne information des équipes afin de lever les tabous, les représentations collectives.
- Au delà de l'embauche, les collectivités peuvent et doivent recourir plus largement aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), ainsi qu'aux Entreprises Adaptées (EA). Ainsi, les ESAT sont à même de proposer des prestations de qualité, par exemple pour l'organisation de réception, de buffets...
- En Ile-de-France, un Conseil régional consultatif des citoyens handicapés existe depuis 2006. Ce type d'instance est primordial. **C'est pour nous un outil très attendu d'aide à la prise de décision, à l'élaboration de nos politiques nouvelles, dans l'esprit de l'Agenda 22.** Y sont présent/es des expert/es, des personnes ressources et les associations représentant les différentes formes de handicap (moteur, sensoriel, psychique..) et les différents secteurs où intervient la région. Soit une petite trentaine de personnes dont des personnes handicapées présentes du fait de leur expertise, leur expérience (sportif, universitaire, chercheur, écrivain, etc.).